

Orléans, le 29 août 2017



Mesdames et Messieurs les Professeurs
s/c de Mesdames et Messieurs les Proviseurs

Rectorat

Délégation académique à
l'éducation artistique
et culturelle
DAAC/02/2017

Dossier suivi par
Anne-Marie
Peslherbe-Ligneau
Tél. 02 38 79 46 61
daac
@ac-orleans-tours.fr

21, rue Saint Etienne
45043 Orléans cedex 1

Objet : *Lycéens et création contemporaine*: modalités de la demande d'inscription 2017 - 2018

L'Académie Orléans-Tours, la Direction régionale des affaires culturelles, le Conseil régional et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, soutiennent conjointement l'opération *Lycéens et création contemporaine*.

Le dispositif propose dorénavant aux élèves un parcours relevant de la création contemporaine, associant des spectacles de théâtre, de musiques actuelles, de danse, et de cirque.

L'objectif demeure d'inciter les élèves et leurs professeurs à entrer en contact avec des formes de création contemporaine relevant de la mise en scène, la chorégraphie, l'écriture ou un autre domaine d'expression artistique.

Cette opération - articulée autour de trois spectacles pour une classe entière au fil de l'année scolaire - contribue à la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève participant.

Toutes les classes de lycées d'enseignement général, technologique et professionnel sont concernées à l'exception des groupes d'option théâtre, des groupes d'enseignement d'exploration, des classes de BTS et des classes préparatoires.

Les enseignants qui inscrivent une classe dans l'opération pour la première fois s'engagent à suivre la formation obligatoire de trois jours (cf. page 2).

Le coût (billetterie, transport des élèves, formation des professeurs) est intégralement supporté par la Drac, le Rectorat, le Conseil régional et la Draaf. Le lycée peut être amené à effectuer une avance en fonction des dates retenues.

ATTENTION : Quand la durée du spectacle n'est pas connue au moment de l'inscription, le surcoût éventuel du transport généré par le dépassement horaire du devis initial sera à la charge du lycée.

Modalités

- **La demande d'inscription** (cf. page 3) est accompagnée des devis de rigueur pour les transports ; il convient de vérifier avec le théâtre le déroulé de « bord de plateau » après le spectacle, et de penser à l'inclure dans l'amplitude horaire du devis.

L'ensemble est envoyé à la Daac depuis le secrétariat de l'établissement sous couvert du Proviseur, **exclusivement par voie électronique**. La date limite de cette demande est fixée au **lundi 11 septembre 2017- 18h**. La réponse sera donnée dans la semaine qui suivra.



2/3

- ❑ **Trois spectacles** sont à choisir pour chaque **classe** dans la programmation indiquée (cf. annexe). Il est à noter que le parcours qui sera retenu concernera une seule et même classe durant toute l'année.

ATTENTION

1. Les inscriptions ne peuvent en aucun cas être effectuées ou modifiées directement auprès des personnels des structures partenaires mais il est conseillé de les contacter pour plus d'informations sur le contenu des spectacles.
2. Les professeurs engagés pour la première fois dans l'opération participeront à la formation les **4, 5, et 6 octobre 2017**. En conséquence ils veilleront à ne pas choisir un spectacle pour leurs élèves à ces dates, afin d'éviter tout problème d'organisation (cf. paragraphe suivant).

❑ **La formation des enseignants**

Il s'agit d'un **stage de trois jours obligatoire** pour les enseignants qui n'en ont jamais bénéficié (Pour rappel : tout stagiaire est indemnisé de l'hébergement et du déplacement dans les conditions habituelles des formations inscrites au PAF, à l'exception des billets de spectacle (tarif groupe)).

L'inscription du professeur à la formation sera effectuée par la Daac dès l'inscription de la classe. Le professeur recevra un ordre de mission en temps utile.

- Conduite en partenariat avec les théâtres et des intervenants, elle se déroulera à Tours, comme suit :
 - J 1 : formation en journée et spectacle en soirée (tarif réduit, à la charge du stagiaire),
 - J 2 : formation qui s'appuiera sur le spectacle de la veille et spectacle en soirée (tarif réduit, à la charge du stagiaire),
 - J3 : formation qui s'appuiera sur le spectacle de la veille.
- N.B. : Le formateur se charge des réservations.

- ❑ Des pistes de réflexion autour des spectacles, réalisées en collaboration avec les structures partenaires par les coordinateurs de l'Action culturelle (contacts ci-dessous), sont communiquées aux enseignants avant les représentations exclusivement par le biais de **leur adresse électronique académique.**

Anne-Marie Peslherbe-Ligneau
Déléguée académique
à l'éducation artistique et culturelle

Contacts

DAAC : Benoît Micoulaut daac@ac-orleans-tours.fr [02 38 79 46 60 / 61]

CHER : Patrice Charrier patrice.charrier@ac-orleans-tours.fr

EURE-ET-LOIR : Bertrand Chevillard bertrand.chevillard@ac-orleans-tours.fr

INDRE : Frédéric Duhon frederic.duhon@ac-orleans-tours.fr

Karine Tanneau karine.tanneau@ac-orleans-tours.fr

INDRE-ET-LOIRE : Laurent Roudillon laurent.roudillon@ac-orleans-tours.fr

LOIR-ET-CHER : Nadine Teixeira nadine.teixeira@ac-orleans-tours.fr

LOIRET / Formateur académique : Stéphane Martin (coordinateur académique) stephane.martin1@ac-orleans-tours.fr



A retourner jusqu'au 11 septembre 2017 -18h – à daac@ac-orleans-tours.fr

La réponse sera donnée dans la semaine qui suivra.

NB : Toutes les réservations des places sont effectuées directement par la Daac après acceptation des dossiers.

3/3

Nom et adresse de l'établissement :

Nom et discipline des professeurs impliqués :

Adresse électronique académique :

Classe inscrite (niveau et section) :

Nombre d'élèves dans la classe :

Titre et date des spectacles retenus (en raison du nombre limité de places pour certains spectacles il est obligatoire d'en choisir cinq par ordre de préférence) :

1^{er} choix :

2^{ème} choix :

3^{ème} choix :

4^{ème} choix :

5^{ème} choix :

Transports (si indispensables) : oui non

Si oui, coût du transport (soit TROIS allers et retours incluant la durée des bords de plateaux ou autres rencontres organisées avec les structures culturelles le cas échéant) : joindre **obligatoirement à cette demande une copie du devis de chacun des déplacements envisagés.**

| Pour faciliter les démarches, n'oubliez pas de communiquer une copie de cette fiche au gestionnaire de l'établissement.

Visa du Proviseur